Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

collège Maurice Calmel
académie Poitiers

La Rochelle, le 01 septembre 2018

Madame la Principale

à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Martine COQUET
Principale

Dossier suivi par
Bérengère LEMAITRE
Adjoint-gestionnaire

Téléphone
05 46 01 12 48

Mél
ce.0171022u@ac-poitiers.fr

Rue de Bel Air
17230 MARANS

OBJET : Règlement de la demi-pension 2018/19.

Mesdames, Messieurs,

Le montant de la demi-pension pour l'année scolaire sera de **438.52 €**. Vous pourrez régler les factures trimestrielles par :

1. **Télépaiement (sur internet)** :

À réception de la facture, vous devrez vous connecter sur I-Cart avec vos identifiants (codes Pronote), puis cliquer sur « **Téléservices** », choisir « **Paiement en ligne des factures** » et suivre la procédure.

2. **Prélèvements automatiques** (attention : pour les élèves **non boursiers** uniquement) :

Pour cela, vous devrez remplir le document joint (mandat de prélèvement SEPA) et nous le retourner accompagné d'un RIB.
Le prélèvement automatique s'effectuera sur la base de **8 mensualités,** selon l'échéancier ci-dessous :

Dates de prélèvement (entre le 10 et le 15 du mois)	**Montants**
Novembre 2018	55,00 €
Décembre 2018	55,00 €
Janvier 2019	55,00 €
Février 2019	55,00 €
Mars 2019	55,00 €
Avril 2019	55,00 €
Mai 2019	55,00 €
Juin 2019	**53.52 €**
Ces dates sont fixées à titre indicatif à ce jour.	

(*) Le dernier prélèvement permet de solder la facture de demi-pension pour l'année scolaire 2018/19 en prenant en compte les remises éventuelles et l'ajustement du tarif exact, encore inconnu à ce jour.
Le document d'autorisation de prélèvement sera à retourner pour le **15/09/2018** accompagné d'un RIB.
Il est important de noter qu'après 2 rejets de votre banque, les prélèvements automatiques seront systématiquement arrêtés. Vous devrez alors procéder au règlement intégral de la créance due et des frais générés par chèque ou en espèces au collège.

Si aucun de ces deux modes de paiement ne vous convient, vous pourrez régler par chèque ou en espèces auprès de l'adjoint-gestionnaire du collège.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

L'administrateur de l'Education Nationale,
Agent comptable,

La Principale,

Nicolas DUFRESNE

Martine COCQUET